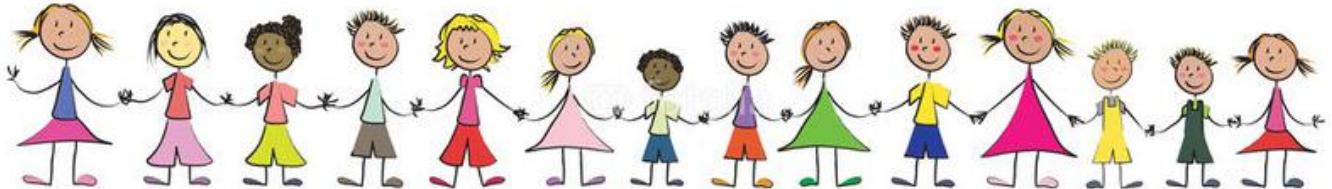




Projet éducatif territorial

2015-2018

Le Breil sur Mérize



SOMMAIRE

1. CONTEXTE

2. DIAGNOSTIC

- 2.1. Territoire
- 2.2. Public
- 2.3. Les actions
- 2.4. Période et horaires concernés

3. OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- 3.1. Articulation du PEDT
- 3.2. Objectifs

4. MOYENS/ORGANISATION

- 4.1. Moyens matériels
- 4.2. Moyens humains
- 4.3. Actions
- 4.4. Inscriptions
- 4.5. Tarifs

5. EVALUATION ET SUIVI

- 5.1. Besoins contraintes
- 5.2. Modalités d'évaluation
- 5.3. Durée du PEDT

6. COORDINATION ET PILOTAGE DU PEDT

REMERCIEMENTS

SIGNATURES ET CONVENTION DU PEDT

ANNEXES



1. CONTEXTE

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, mise en place par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013¹ et destinée à mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves, est mise en application sur la commune du Breil sur Mérize depuis septembre 2014.

La réforme des rythmes scolaires a pour objectifs :

- Un plus grand respect des rythmes biologiques de l'enfant,
- Un allègement de la journée de classe,
- Une meilleure programmation des enseignements en tenant compte des facultés de concentration des élèves,
- Une amélioration des apprentissages,
- Un meilleur équilibre des temps de l'enfant,
- Une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

Par décret, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- Tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- La durée maximale de la journée d'enseignement est de 5 heures 30 et celle de la demi-journée de 3 heures 30 ;
- La durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 heure 30.

Le projet éducatif territorial

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire induisent, par conséquent, de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps périscolaires passés en dehors de la famille et de l'école.

Le Projet Educatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser les temps éducatifs et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Par ailleurs, l'article 96 de la loi de finances 2015² stipule que le fond d'amorçage de soutien financier aux collectivités, pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, devient un fond de soutien pérenne.

¹ Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire (JORF du 26 janvier 2013)

² Loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (JORF du 30 décembre 2014)



Le bénéfice du fond est désormais conditionné à l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial.

Au-delà de cette obligation qui incombe à la commune et du contexte de la réforme des rythmes scolaires, la réflexion menée autour de ce projet et sa rédaction sont une réelle opportunité pour la majorité des partenaires « enfance » du Breil sur Mérize de s'engager dans les perspectives de développement des services en faveur des enfants, des familles et des professionnels de l'enfance et de la petite enfance, à court, moyen ou long terme.

La municipalité remercie, dès à présent, les membres de l'association Familles Rurales, les membres de l'association de la Cantine Scolaire ainsi que les représentants des Parents d'élèves et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe pour leur présence et leur implication tout en formulant le regret du manque de disponibilité de l'équipe enseignante dans ce travail d'élaboration du Projet Educatif Territorial.



2. DIAGNOSTIC

2.1. TERRITOIRE

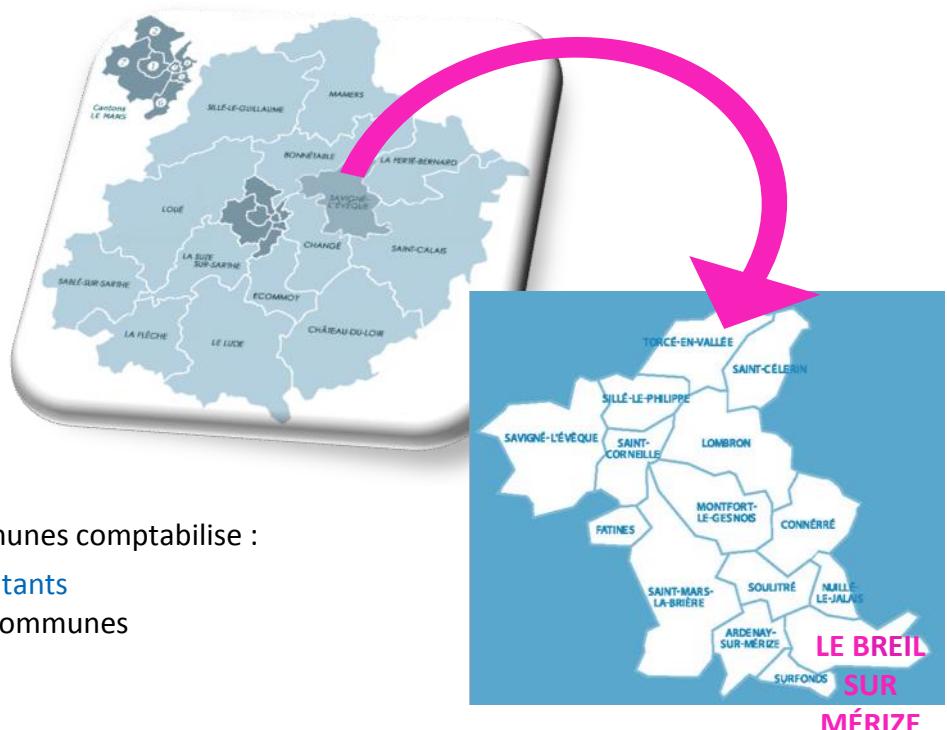
Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune du Breil sur Mérize.

Le Breil sur Mérize est une commune rurale située au sein de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois, située aux portes du Mans (25 kilomètres), en Sarthe (Pays-de-la-Loire)

5

Le Breil sur Mérize
comptabilise au 1^{er}
janvier 2015 :

1519 habitants
(Source INSEE 2014).



La Communauté De Communes comptabilise :

23 022 habitants
répartis sur 15 communes

La population des enfants et des jeunes³ est répartie de la manière suivante :

- 49 enfants âgés de 0 à 2 ans
- 109 enfants âgés de 3 à 5 ans
- 104 enfants âgés de 6 à 10 ans
- 79 enfants âgés de 11 à 14 ans
- 50 jeunes de 15 à 17 ans

Le diagnostic, réalisé en juillet 2014 par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre de la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse, fait apparaître une forte proportion de ménages avec enfants à charge (81,20 % sur la Communauté De Communes contre 62,26 % sur le département).

³ Source : www.insee.fr



Ainsi, parmi les allocataires CAF, Le Breil sur Mérize⁴ comptabilise 203 foyers qui accueillent 356 enfants de 0 à 17 ans. Sur les 356 enfants, 20,51 % ont entre 0 et 2 ans, 23,03 % ont entre 3 et 6 ans, 32,30 % ont entre 6 et 12 ans, 24,16 % ont entre 12 et 17 ans.
Enfin, 80,90 % des parents des enfants de 0 à 17 ans sont actifs.

A noter que la commune du Breil sur Mérize a une proportion d'enfant de moins de 2 ans et de 3 à 6 ans supérieure à la situation globale de la Communauté de Communes.

Actuellement, la commune recense 31 assistantes maternelles agréées. Aucune structure petite enfance d'accueil collectif n'est implantée sur la commune.

La question de la couverture suffisante ou non des besoins en mode de garde se pose sur le territoire communal.

Par ailleurs, avec près de 25 % d'adolescents et plus de 30% dans les années à venir (au regard du nombre des 6 - 12 ans actuels), la commune sera conduite à prendre en compte l'arrivée de ces jeunes dans les prochaines années.

Or, elle ne propose aucune activité en direction des adolescents actuellement.

La commune est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de promouvoir le développement des activités en direction des enfants et des jeunes.

Le CEJ a été renouvelé par délibération du 2 septembre 2014 pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Le Breil sur Mérize dispose sur son territoire d'une école publique regroupant les niveaux scolaires de maternelle et d'élémentaire.

Les effectifs scolaires en 2014-2015

207 élèves

Niveau maternelle :

Entre 3 et 5 ans : 91 enfants

Niveau élémentaire

Entre 6 et 11 ans : 116 enfants

La commune détient la compétence en matière de gestion de l'école communale et missionne l'association Familles Rurales pour les services périscolaire et extrascolaire au travers d'une convention générale de gestion.

2.2. PUBLIC

La commune s'efforce de proposer des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés.

Aujourd'hui, dans l'état actuel de développement des activités, c'est l'ensemble des enfants scolarisés au sein de l'école communale qui est concerné par le PEDT soit les enfants de 3 à 11 ans.

⁴ Données extraites du diagnostic réalisé en juillet 2014 sur la base de l'année 2013 par la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre de l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse.



Toutefois, la commune envisage de nouvelles actions dans les mois et années à venir en direction d'enfants de tranches d'âge différentes afin de considérer, à terme, l'ensemble du territoire.

2.3. LES ACTIONS

Depuis plusieurs années, avec le soutien financier et logistique de la commune, les associations « Familles Rurales » et « Cantine » ont pris en charge différents temps d'accueils périscolaires et extrascolaires⁵ de la commune.

Ces accueils se déclinent en plusieurs temps :

- l'accueil du matin avant la classe, l'accueil aux temps d'activités périscolaires (TAP), l'accueil du soir et l'accueil du mercredi après midi assurés par l'association « Familles Rurales » ainsi que les temps d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires ;
- et l'accueil sur le temps de la pause méridienne assuré par l'association « Cantine ».

Les parents inscrivent leurs enfants directement auprès de ces associations. Les inscriptions à l'accueil périscolaire du matin ou du soir et aux TAP se font par période entre chaque temps de vacances scolaires.

Les différents temps d'accueil restent facultatifs et les familles choisissent l'accueil de leur choix.

○ Les temps périscolaires

- l'accueil du matin entre 7h00 et 8h45

Les enfants sont accueillis de 7h00 à 8h45 dans les locaux de la cantine scolaire.

L'arrivée se fait de manière échelonnée et ils sont ensuite conduits à l'école entre 8h35 et 8h45 par les animateurs.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Chaque enfant peut choisir son activité et peut avoir accès à du matériel pédagogique simple lui permettant de jouer, lire ou dessiner. L'enfant peut également se reposer si besoin.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, les enfants qui arrivent très tôt ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner dans la structure (apporté par les parents).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies favorisant ainsi une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

La fréquentation du matin

Depuis septembre 2014, l'accueil périscolaire du matin varie entre 11 et 37 enfants.

⁵ Cf. Annexe 1 : Définition des temps périscolaires et extrascolaires



L'accueil du matin permet aux parents qui travaillent de trouver une solution de qualité à la prise en charge matinale de leur enfant.

- la pause méridienne entre 11h45 et 13h45

L'accueil des enfants durant la pause méridienne est organisé en deux services au sein du restaurant scolaire situé à l'extérieur de l'école à environ 100 mètres.

Le premier service est réservé aux enfants scolarisés en maternelle de 11h45 à 13h15, le second de 12h45 à 13h35 aux enfants scolarisés du CP au CM2.

Les enfants sont encadrés par le personnel de la cantine qui se charge d'aller les chercher à l'école, de les y reconduire après le repas et d'assurer la surveillance du temps de récréation sur les cours du groupe scolaire.

En moyenne, 150 enfants déjeunent chaque jour au restaurant scolaire. Le mercredi midi, ce sont 40 repas qui sont préparés pour le service de 11h45 à 13h30.

- l'accueil aux Temps d'Activités Pérисcolaires de 16h00 à 16h45

Les TAP ont lieu à la suite du temps scolaire et se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h45.

Les enfants de maternelle et de primaire sont répartis en deux groupes car les locaux ne permettent pas de les accueillir en un seul et même lieu.

Au cours des TAP et selon les activités, les enfants sont accueillis dans la salle de repos, la salle de motricité, la cour de récréation de l'école ou la salle du restaurant scolaire.

Les TAP reposent sur le principe de non-obligation c'est pourquoi les parents qui le souhaitent peuvent venir chercher leur enfant dès la sortie de l'école à 16 heures.

La fréquentation des TAP

Les lundis, mardis et jeudis, ce sont entre 36 et 55 enfants qui sont accueillis alors que le vendredi, l'accueil est compris entre 25 et 38 enfants.

Les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge par les animateurs dès 16 heures à la sortie des classes.

Afin de favoriser le bon déroulement des TAP, il est demandé aux parents de respecter le temps réservé aux activités (16h-16h45). Aucun départ n'est possible avant 16h45.



Les enfants se voient proposer des activités dont le but est de favoriser leur développement personnel, leur sensibilité et leurs aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que leur épanouissement et leur implication dans la vie collective.

Les activités proposées sont d'ordre sportives, culturelles, artistiques. Un temps « jeux libres » est proposé tous les vendredis.

Les TAP sont soumis à une participation financière des familles selon des barèmes qui tiennent compte des participations de l'état et de la commune ainsi que du quotient familial de chaque foyer.

- l'accueil du soir entre 16h45 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge par les animateurs employés par l'association Familles Rurales.

Après un temps dédié au goûter, les enfants ont la possibilité d'accéder à du matériel pédagogique (jeux de société, coloriages, activités manuelles...) en libre accès.

Il s'agit par ces propositions de laisser l'enfant acteur de ses choix.

Les activités sont libres. Les enfants ont la possibilité de faire leur travail scolaire, seuls, sans l'appui des animateurs.

Les activités, destinées à favoriser la détente et le plaisir, sont proposées aux enfants, et en aucun cas imposées, afin de laisser l'enfant autonome de ses choix.

Le coût du périscolaire

Le coût horaire du périscolaire varie pour les familles en fonction de leur quotient familial et selon qu'elles résident ou non sur la commune entre 1,50€ et 2,47€ de l'heure.

L'accueil périscolaire est soutenu financièrement par la commune, par les familles, par la caisse d'allocations familiales de la Sarthe.

La fréquentation du soir

Depuis septembre 2014, l'accueil périscolaire du soir varie entre 14 et 37 enfants.

- l'accueil du mercredi

Lors de « mercredis loisirs », les enfants sont pris en charge par les animateurs à l'issue du temps de restauration à 13h30 et au maximum jusqu'à 18h30.

Depuis la rentrée de septembre 2014 et en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les mercredis loisirs proposent des activités de 13h30 à 17h00 et un accueil péricentre jusqu'à 18h30.

La fréquentation du mercredi

Depuis septembre 2014, les mercredis loisirs accueillent entre 9 et 18 enfants.



L'accueil se déroule au restaurant scolaire et dans la salle de motricité de l'école pour le repos des plus petits. La cour de récréation des maternelles est utilisée par beau temps.

Trois animateurs proposent des activités au choix (sortie, jeux, travaux manuels...)

- **Les temps d'activités extra scolaires**

Dans le cadre des activités extra scolaires, les enfants sont accueillis sur les temps de petites vacances et vacances d'été.

10

- **l'accueil des petites vacances et vacances d'été**

L'accueil de loisirs fonctionne par semaine complète durant les vacances scolaires. Les activités éducatives sont programmées de 9h00 à 17h00 avec une pause repas le midi.

Un accueil des enfants est organisé à partir de 7h30 le matin et offre un service de péricentre jusqu'à 9h00. Les enfants peuvent donc arriver de manière échelonnée entre 7h30 et 9h00 moyennant un supplément de tarif.

La mise en place d'un accueil péricentre après 17h00 est proposée aux parents qui le souhaitent dans les mêmes conditions que le matin.

Un animateur est chargé de l'accueil des enfants et parents chaque matin et soir.

Les parents sont accueillis chaque jour par le directeur ou un animateur référent à la salle des associations de la salle polyvalente communale, où se déroulent les temps d'accueil des petites vacances et de juillet. Ils peuvent, si besoin, échanger avec ces professionnels au sujet de leur enfant.

L'accueil des petites vacances

Vacances d'octobre 2014 : **28** enfants

Vacances de février 2015 : **24** enfants

Vacances d'avril 2015 : **32** enfants

L'aire de jeux du terrain du Landon, à proximité immédiate de la salle polyvalente est à la disposition des enfants et des animateurs pour les activités extérieures.

La restauration a lieu au sein de la salle polyvalente. Les repas sont préparés et acheminés par une société de restauration et réchauffés par les animateurs selon la réglementation en vigueur.

Les familles peuvent être sollicitées ponctuellement pour la préparation de pique-niques, en fonction des sorties prévues.

Au cours des repas, l'attention des animateurs est portée sur le respect du rythme de chaque enfant. Un animateur est présent sur chaque groupe afin de faciliter le bon déroulement du repas et des échanges.

Un goûter est proposé chaque jour aux enfants.



○ La dynamique associative sur Le Breil sur Mérize

La commune du Breil sur Mérize dispose d'un tissu associatif dynamique qui propose un certain nombre d'activités à la population Breilloise.

Actuellement, plusieurs associations sont particulièrement investies dans le domaine de l'enfance parmi lesquelles :

- L'association Familles Rurales

Au travers d'un projet éducatif, l'association familles rurales du Breil sur Mérize entend développer des actions dans une démocratie de proximité à l'écoute des familles, des différents publics petite enfance, enfance et jeunesse.

A ce titre, l'association Familles Rurales gère les temps périscolaires (accueil du matin et du soir, les TAP, les mercredis loisirs) et les temps extrascolaires (petites vacances et vacances d'été)

115

C'est le nombre d'enfants inscrits, à la rentrée de Septembre 2014, aux diverses activités proposées par l'association Familles Rurales

- L'association de la Cantine

Créée en 1954, l'association de la cantine a en charge la gestion des repas pour les élèves des écoles du Breil sur Mérize et d'Ardenay sur Mérize, commune mitoyenne.

La cantine propose durant l'année quelques repas à thème. La semaine du goût, une fois par an, est l'occasion de faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants.

Elle organise également, en collaboration avec le comité des fêtes et l'association « Les P'tits Bouts d'Choux du Breil sur Mérize », le repas de Noël ouvert à tous les enfants de l'école.

Le coût du repas de cantine au 1^{er} septembre 2014

- Repas normal : 3,60€
- Repas occasionnel : 4,20€
- Repas adulte : 5,85€

La fin de l'année scolaire est marquée par un pique-nique.

- Le Comité des Fêtes

Très actif sur la commune du Breil sur Mérize, le comité des fêtes participe notamment chaque année au repas de Noël des enfants de l'école, tant sur le plan financier qu'organisationnel.



Ainsi, les 207 enfants de l'école profitent d'un spectacle, qui varie chaque année, adapté à leur âge ainsi que du repas confectionné par l'association de la cantine avant d'accueillir le Père Noël qui remet à chacun un sachet de friandises offert par l'association des P'tits Bouts d'Choux.

- L'association « Les P'tits Bouts d'Choux du Breil sur Mérize»

L'association « Les P'tits Bouts d'Choux du Breil sur Mérize» œuvre depuis plusieurs années en faveur de l'école du Breil sur Mérize.

Au travers de diverses actions comme l'organisation de la fête de l'école, des lotos, des bourses aux vêtements d'enfants et de matériel de puériculture, l'association fait chaque année un don à l'école pour participer au financement des actions pédagogiques engagées (achat de manuels scolaires, sorties scolaires...)

En 2014, c'est un don de 5000 € qui a profité aux enfants scolarisés à l'école du Breil sur Mérize.

- L'association « la D-Breil »

Depuis 2013, le dernier dimanche du mois d'août est l'occasion pour l'association « la D-Breil » d'organiser une randonnée VTT et pédestre dont les bénéfices sont en grande partie reversés à l'école.

Cette année, c'est ainsi 2000 € qui ont été reversés à l'école du Breil sur Mérize pour favoriser les actions pédagogiques auprès des enfants.

Chaque année plus nombreux, les participants apprécient cette manifestation qui participe au tissage du réseau social communal et à l'engagement citoyen de part l'usage des bénéfices.

○ Le soutien de la commune aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- l'affectation de personnel au service de l'école : 2 agents chargés de l'entretien des bâtiments communaux, 1 agent chargé des bâtiments communaux, 3 ATSEM (1 ATSEM par classe maternelle),
- l'achat de fournitures scolaires : papeterie, manuels scolaires, petit matériel, cartouches imprimantes...
- la contribution à l'intervention du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficultés),
- la découverte et la pratique de la natation pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1,
- le renouvellement chaque année de l'ensemble du mobilier scolaire d'une classe,



- la mise à disposition des équipements numériques nécessaires à la scolarité,

- l'aménagement d'une salle des professeurs,

- la construction de deux classes modulaires (ouvertes en septembre 2014) permettant de libérer deux salles de classe afin d'affecter ces locaux aux activités de motricité soit une salle de motricité pour le niveau des maternelles et une pour le niveau des élémentaires.

Par ailleurs, la commune et la coopérative scolaire⁶ apportent un soutien financier fort aux activités scolaires comme pour les voyages et sorties de découverte pour tous les enfants de l'école (Pour l'année scolaire 2014-2015 : sortie scolaire zoo d'une journée pour le cycle 1, séjour de 2 jours et 1 nuit à Arville pour le cycle 2, sortie d'une journée à Arville pour le cycle 3...)

La commune propose un soutien matériel par l'organisation de la cité lors de journée à thème (carnaval, fête de l'école...).

Elle intervient également par le versement de subventions auprès de la coopérative scolaire, de l'association de la Cantine et de l'association Familles Rurales pour les activités périscolaires et extrascolaires (TAP, périscolaire, mercredis loisirs et petites vacances). Sur le plan matériel, un financement complémentaire va permettre d'acquérir un logiciel de gestion périscolaire avec ordinateur et tablette pour le pointage des présences.

2.4. PERIODE ET HORAIRES CONCERNES

Les temps retenus pour les actions du PEDT sont les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Etant donnés les nouveaux horaires scolaires en vigueur depuis septembre 2014, les périodes concernées par le PEDT sont les suivantes : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h00 à 18h30.

Enfants de petite section de maternelle

	7h00	8h45	11h45	12h15	13h15	13h30	16h00	16h45	18h30
LUNDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /PAUSE REPAS		SIESTE ET/OU ENSEIGNEMENT		TAP	PERISCOLAIRE	
MARDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /PAUSE REPAS		SIESTE ET/OU ENSEIGNEMENT		TAP	PERISCOLAIRE	
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		PAUSE REPAS		MERCREDI LOISIRS			
JEUDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /PAUSE REPAS		SIESTE ET/OU ENSEIGNEMENT		TAP	PERISCOLAIRE	
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /PAUSE REPAS		SIESTE ET/OU ENSEIGNEMENT		TAP	PERISCOLAIRE	

⁶ Cf. Annexe 2 : Bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année 2013-2014



FINANCEMENT COMMUNE Année scolaire 2014-2015 (En euros)

Charges de personnel	105 000
Fournitures scolaires	6 350
Manuels scolaires	600
Mobilier scolaire	8 000
Voyages scolaires	2 480
Activité piscine	4 700
Intervention RASED	400
Investissement numérique	8 700
Bâtiments (modulaires...)	254 000
Fournitures d'entretien des locaux (Matériel, accessoires ménage)	3 200
Activités péri et extrascolaires (TAP, périscolaire, mercredi, et petites vacances)	40 000

Enfants de moyenne section de maternelle

	7h00	8h45	11h45	12h15	13h30	13h45	16h00	16h45	18h30
LUNDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	SIESTE/REPOS-ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MARDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	SIESTE/REPOS-ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		PAUSE REPAS		MERCREDI LOISIRS			
JEUDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	SIESTE/REPOS-ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	SIESTE/REPOS-ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		

Enfants de grande section

	7h00	8h45	11h45	12h15	13h30	13h45	16h00	16h45	18h30
LUNDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	TEMPS CALME-ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MARDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	TEMPS CALME –ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		PAUSE REPAS		MERCREDI LOISIRS			
JEUDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	TEMPS CALME –ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP /	PAUSE REPAS	TEMPS CALME –ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		

Enfants de primaire

	7h00	8h45	11h45	12h15	13h30	13h45	16h00	16h45	18h30
LUNDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP	PAUSE REPAS	ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MARDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP	PAUSE REPAS	ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
MERCREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT		PAUSE REPAS		MERCREDI LOISIRS			
JEUDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP	PAUSE REPAS	ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		
VENDREDI	PERISCOLAIRE	ENSEIGNEMENT	ACP	PAUSE REPAS	ENSEIGNEMENT	TAP	PERISCOLAIRE		

ACP : Activités pédagogiques supplémentaires (réalisées sur 18 semaines par module de 3-4 semaines)

TAP : Temps d'activités périscolaires



3. OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

3.1. ARTICULATION DU PEDT

Les objectifs du PEDT définis ci-dessous sont complémentaires et solidaires :

- du « *projet de l'école primaire 2014-2017 du Breil sur Mérize* »⁷ en articulation avec les compétences du socle commun de l'Education Nationale,
- du « *projet éducatif 2014-2019 de l'accueil de loisirs Familles Rurales du Breil sur Mérize* »⁸,
- des objectifs du « *Contrat Enfance Jeunesse* » (CEJ).

•15

La commune du Breil sur Mérize fonde ses actions sur les principes fondateurs des valeurs républicaines dans un esprit de cohésion sociale :

- la laïcité et l'égalité de tous quels que soient l'origine, les croyances, la culture, l'âge, l'appartenance sociale,...
- la démocratie afin de favoriser la participation de chacun et en particulier des partenaires éducatifs, dans les choix et la définition des objectifs, dans une logique de co-éducation,
- la solidarité : fondement même de notre action, elle émerge des liens entre les individus et favorise la collaboration et la communication.
Elle permet de garantir l'égalité des chances et le bien être de tous, en particulier pour les enfants, en évitant les disparités.
La solidarité, c'est aussi le partage et le respect, valeurs quotidiennes propices à une culture de travail, une éthique, favorables à l'intelligence collective.

La dynamique communale s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui définit les objectifs de l'éducation dans son article 29.

L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui.

Article 29 de la CIDDE

« 1) Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a - favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;*
- b - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;*

⁷ Cf. Annexe 3 : Projet d'école 2014-2017 Ecole primaire Le Breil sur Mérize

⁸ Cf. Annexe 4 : Projet éducatif de l'accueil de loisirs – Familles Rurales du Breil sur Mérize



c - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

d - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e - inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2 / Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1er du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'État aura prescrites. »

•16

3.2. OBJECTIFS

Dans le cadre de la réflexion d'élaboration du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs communs regroupés autour des quatre axes suivants⁹ :

○ **AXE 1**

RASSEMBLER LES ACTEURS EDUCATIFS LOCAUX POUR UNE MEILLEURE COHERENCE

Et plus particulièrement :

- Fédérer l'ensemble des partenaires autour d'un centre commun de préoccupation : l'enfant ;
- Développer les articulations entre les différents temps de l'enfant pour une plus grande cohérence ;
- Développer la communication partenariale ;
- Travailler en complémentarité.

Favoriser les échanges avec les différents acteurs de l'éducation est un préalable pour permettre à l'enfant de se sentir bien dans les différents temps de sa journée.

La mise en place d'une communication de qualité entre les partenaires revêt un caractère essentiel pour garantir la continuité éducative. Il s'agit, ici, de respecter et valoriser chacun dans son rôle, dans sa place, dans sa parole en tenant compte des compétences respectives.

L'organisation qui en découle nécessite la mobilisation de tous sur le long terme pour favoriser des temps de travail commun productifs et des échanges d'informations réguliers.

⁹ Cf. Annexe 5 : Fiches actions élaborées par le groupe de travail PEDT



La proposition de rencontres régulières, destinées à échanger, à se coordonner, à entendre les demandes de chacun dans le respect des places et des moyens, a été évoqué en juin 2014.

Ainsi, depuis septembre 2014, la mise en place de réunion de coordination regroupant les représentants de la mairie, de l'école, de l'association Familles Rurales et de l'association de la Cantine a permis d'instaurer un rythme régulier de rencontres toutes les 6 à 8 semaines.

Cette organisation nécessite pour chacun, en amont, un temps de concertation en équipe afin d'alimenter les échanges. Il s'agit donc d'un espace et d'un temps formalisé où les différents positionnements peuvent s'exprimer dans des débats contradictoires et constructifs.

L'intégration de chaque acteur dans ce temps de coordination permet d'atteindre l'objectif par l'implication qu'elle représente autour de l'enfant.

Toutefois, il s'agit de veiller, dans ce cadre, à considérer toute la dimension des acteurs éducatifs locaux et de perfectionner les outils nécessaires à la communication.

○ **AXE 2**
DEVELOPPER LES ARTICULATIONS ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT

Et plus particulièrement :

- Favoriser l'épanouissement des enfants dans leur vie sociale, scolaire et extrascolaire ;
- Susciter l'engagement de l'enfant ;
- Responsabiliser l'enfant face à lui-même et au groupe.

La mobilisation des différents partenaires vise à adapter la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs.

L'enfant se construit sur les différents lieux, sur les différents temps et avec les différents partenaires qu'il fréquente, la maison en premier lieu mais aussi à l'école et dans tous les lieux périscolaires ou extrascolaires ainsi qu'avec les camarades de son âge.

L'articulation de ces temps est essentielle pour développer la sécurité de l'enfant dans son rythme quotidien, sa compréhension, son autonomie. Elle favorise le repérage de l'enfant dans les différents temps de sa journée et l'invite à s'investir.

La mise en place de projet commun autour de thématiques pourrait participer au renforcement de la complémentarité et être soutenu par le recueil des souhaits des enfants, favorisant ainsi leur participation active.

La définition, chaque année, d'un thème de travail commun à tous les partenaires comme fil conducteur des actions contribuerait ainsi à l'organisation des supports d'enseignement et des activités.



Les enfants pourraient être sollicités lors de temps de « réunion enfants », dont les modalités restent à définir, afin de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif et ainsi, de répondre aux objectifs fixés.

○ **AXE 3**

PERENNISER LES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES ENFANTS

Et plus particulièrement :

- Favoriser l'épanouissement des enfants dans leur vie familiale, sociale, scolaire et extrascolaire ;
- Permettre l'intégration des enfants dans la société ;
- Développer l'apprentissage du vivre ensemble ;
- Evaluer et ajuster l'organisation des TAP.

Dans un souci constant du respect des rythmes de l'enfant et de sa sécurité, les différentes formes de l'offre éducative favorise la mixité sociale et culturelle permettant ainsi d'expliquer et de transmettre les règles collectives.

En charge de l'accueil de loisirs depuis plusieurs années et plus récemment des TAP, l'association Familles Rurales a développé des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Son projet éducatif s'articule, pour l'année 2014, autour de quatre objectifs :

- Sensibiliser les enfants au respect de son environnement et des autres autour des notions de partage, de tolérance et de l'écologie ;
- Permettre le développement, l'épanouissement et la valorisation de chacun au sein de l'accueil collectif de mineurs ;
- créer du lien entre les différents acteurs de l'accueil de loisirs (parents, mairie, école et partenaires) ;
- Développer la notion de plaisir au sein de l'accueil de loisirs.

Afin de répondre à ces objectifs et à ceux qui animent la réforme des rythmes scolaires, il s'agit de poursuivre la pratique d'activités éducatives telles qu'elles sont organisées mais également de permettre le développement, chez les enfants, de nouvelles compétences.

Les réflexions qui ont nourri le groupe de travail chargé de l'élaboration de ce PEDT, ont laissé apparaître les difficultés d'application de l'objectif de la réforme des rythmes scolaires aux TAP notamment en termes de découvertes de nouvelles activités du fait d'une durée actuelle trop courte.

Une des étapes essentielle de ce PEDT sera donc, dans les mois à venir, de mettre en place une évaluation du fonctionnement des TAP afin d'en réajuster, si nécessaire, l'organisation et le contenu.



A cette fin, il sera proposé au prochain comité de pilotage la mise en place d'un groupe de suivi dont l'objectif sera d'évaluer la pertinence de l'organisation actuelle des TAP et de faire des propositions d'aménagement dans une totale ouverture du champ des possibles. Lesquelles seront, au final, soumises au comité de pilotage, au conseil d'école et au Conseil Municipal.

○ **AXE 4** **DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIONS**

Et plus particulièrement :

- Promouvoir des actions en direction des enfants et des jeunes de la commune selon leur âge ;
- Promouvoir et participer à des actions d'échanges de savoirs ;
- Favoriser l'accès des enfants à l'engagement citoyen ;
- Développer les services de la petite enfance sur la commune ;
- Permettre l'accès aux activités pour tous.

L'attractivité du territoire communal passe par la mise en place de services variés, pour tous. L'objectif est de favoriser le maintien des jeunes et de leur famille sur notre commune pour lui conserver et développer son dynamisme.

Cette volonté passe par l'implication de tous dans la création du lien social et notamment des jeunes de la commune.

Maintenir et développer les mobilisations humaines restent un enjeu majeur. La commune du Breil sur Mérize souhaite donc développer l'attractivité des actions déjà existantes et envisage de nouvelles actions.

Ainsi, les mois et années à venir seront mis à profit pour :

- Solliciter le tissu associatif local afin d'enrichir les activités éducatives dispensées au cours des TAP, mercredis loisirs et accueil de loisirs ;
- Proposer la mise en place d'activités en direction des jeunes de la commune comme par exemple la proposition d'un mini-camp, de soirées à thème pour les jeunes de 12 à 17 ans, la recherche d'un lieu pérenne adapté à l'accueil des adolescents ;
- Envisager la création d'un conseil municipal jeunes, en rédigeant le projet avec ses modalités de mise en œuvre et favoriser autour de ce projet un esprit fédérateur ;
- Poursuivre la réflexion sur la création d'une structure d'accueil petite enfance dans le cadre de la compétence communautaire petite enfance ;
- Favoriser l'accès à l'information « petite enfance » pour les parents et les assistants maternels ;



- Permettre l'accès de proximité aux activités jeux et rencontres et en ce sens, le relai assistant maternel (RAM) sera sollicité en faveur d'une intervention au plus près du public assistant maternel ;
- Développer l'accès numérique à l'information concernant les actions proposées dans la commune.

Pour l'ensemble de ses actions, une attention toute particulière sera portée en direction de l'enfant porteur de handicap afin d'adapter les moyens de son accompagnement, comme le prévoit la loi de 2005¹⁰.

¹⁰ Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées votée le 11 février 2005 (Journal officiel du 12/02/2005)



4. MOYENS - ORGANISATION

4.1. MOYENS MATERIELS

La commune dispose sur son territoire, d'une école communale, d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente au service des enfants et des différents partenaires éducatifs. L'ensemble des locaux est mutualisé.

21

○ Pour l'enseignement

Située dans le centre de la commune, l'école comprend :

- 8 classes de la petite section de maternelle au CM2, bénéficiant chacune d'un équipement informatique,
- 2 salles de motricité (une pour les maternelles et une pour les primaires),
- 1 salle de repos pour les maternelles,
- 1 bureau dédié à la direction,
- 1 bureau pour les ATSEM,
- 1 salle des professeurs équipée d'un photocopieur, d'un ordinateur et d'un espace restauration réservé aux enseignants (micro-ondes, réfrigérateur).

○ Pour les TAP et l'accueil péri ou extra scolaire

L'association Familles Rurales utilise :

- au sein de l'école : la salle de repos, la salle de motricité et la cour de récréation des maternels à la fois pour les TAP, le périscolaire et les mercredis loisirs ;
- à la cantine : la salle du restaurant scolaire pour les TAP, le périscolaire et les mercredis loisirs ;
- à la salle polyvalente : la salle des associations, la salle principale, une salle de repos, la cuisine et les espaces extérieurs pour les accueils loisirs de petites vacances scolaires et de Juillet.

Pour les TAP et l'accueil périscolaire, les locaux ont reçu l'habilitation de la PMI en date du 22 octobre 2014.

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, comme toute activité périscolaire, se dérouleront principalement dans les locaux et équipements scolaires ou la salle de restauration, pendant les heures où les locaux ne sont pas utilisés pour les activités d'enseignement ou par l'équipe de la cantine.



A noter également que les locaux de la salle polyvalente profitent également aux nombreuses associations de la commune.

- **Pour la restauration**

Depuis 2005 la restauration scolaire bénéficie d'un équipement entièrement renouvelé qui permet la fabrication, sur place, des repas destinés aux enfants des écoles du Breil sur Mérize et d'Ardenay sur Mérize.

Les locaux sont composés d'une cuisine de collectivité, d'un espace sanitaire, d'un vestiaire, d'un bureau et d'une salle de restaurant scolaire permettant d'accueillir jusqu'à 130 enfants.

22

4.2. MOYENS HUMAINS

- **Pour l'école**

L'école comptabilise aujourd'hui huit postes de professeurs des écoles ETP (équivalent temps plein). Au regard des temps partiels et de la journée de décharge inhérente à la fonction de direction, ce sont 9 enseignants qui sont présents quotidiennement au sein de l'école.

L'équipe enseignante est accompagnée par trois ATSEM, une auxiliaire de vie scolaire (AVS) et un emploi vie scolaire (EVS).

- **Pour les TAP et l'accueil périscolaire**

L'encadrement des enfants est assuré par :

- une directrice diplômée BP JEPS « loisirs tout public » (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports)
- une animatrice diplômée du CAP Petite Enfance,
- trois animateurs diplômés BAFA (brevet d'animation aux fonctions d'animateur),
- une aide animatrice.

- **Pour la restauration**

Pour le bon fonctionnement de la cantine scolaire, l'association emploie 11 salariés :

- 1 cuisinière, également trésorière gestionnaire de la cantine,
- 1 aide cuisinière, également secrétaire gestionnaire de la cantine,
- 1 aide cuisinière.



Les cuisinières et la première aide cuisinière sont chargées de l'élaboration des menus, de la gestion des commandes, et de la gestion administrative de la cantine (facturation, encaissement et comptabilité)

La préparation des repas est réalisée chaque matin à la cantine du Breil par ces deux professionnelles.

Le service des repas et la surveillance sont assurés par :

- 6 surveillantes qui assurent le service des enfants et la surveillance de la récréation au retour à l'école,
- 2 surveillantes remplaçantes, en cas d'absence.

23

4.3. ACTIONS

Selon les temps d'activités, les actions proposées se déclinent de plusieurs façons :

- Pour les TAP¹¹ :

Les activités dédiées aux maternelles s'articulent autour d'un thème pour l'ensemble de la période (entre deux vacances scolaires) et se déclinent en ateliers quotidiens (jeux collectifs, activités manuelles, expériences sensorielles).

Les activités proposées aux primaires reposent sur une concertation réalisée en début d'année avec les enfants.

Des thèmes sont donc définis avec leur collaboration et chaque jour de la semaine est consacré à un atelier différent, récurrent de semaine en semaine et évolutif sur l'ensemble de la période.

Chaque vendredi est réservé aux activités libres car il est important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment, en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

- Pour les mercredis loisirs :

Des thèmes variés sont définis par période par les animateurs, où s'alternent jeux collectifs, activités manuelles, activité de découverte.

Sur chaque période est proposé soit une sortie, soit la participation d'un intervenant extérieur en lien avec le thème abordé (intervention de « planète sciences » sur l'astronomie, les « petits débrouillards » sur les sciences, participation prochaine à un concours d'épouvantail avec l'association « grain de pollen », sortie à la patinoire sur le thème de noël, sortie au théâtre sur le thème des aventures nordiques....).

¹¹ Cf. Annexe 6 : Exemple de programme proposé aux TAP



○ Pour les activités extrascolaires :

Dans le cadre du centre de loisirs, un thème hebdomadaire est défini et des activités sont déclinées tout en respectant le rythme de l'enfant.

Une sortie est organisée chaque semaine ainsi qu'un grand jeu. Des temps calmes animés ponctuent les journées.

24

4.4. INSCRIPTIONS

Afin de connaître les présences des enfants et de répondre aux obligations légales, chaque acteur éducatif dispose de son propre dossier d'inscription.

Les dossiers sont spécifiques à chaque organisation (école, cantine, Familles Rurales) et sont complétés au préalable à toute participation de l'enfant.

Les inscriptions à l'école se font auprès de la directrice, sur rendez-vous. Les parents y reçoivent l'information concernant les inscriptions à la cantine, aux TAP et au périscolaire.

Les inscriptions aux TAP se font par période (entre chaque temps de vacances scolaires) par le biais d'un bulletin d'inscription¹² transmis à chaque enfant par l'intermédiaire des enseignants.

L'inscription au périscolaire peut se faire de différentes façons selon les réalités et les contraintes des familles (année, période, semaine...).

L'inscription à la cantine se fait à l'année. Pour les mercredis loisirs, l'inscription se fait par période.

4.5. TARIFS

A l'exception de l'accueil loisirs vacances d'été, l'ensemble des actions indiquées ci-dessous font partie du contrat enfance jeunesse et bénéficient du financement de la commune ainsi que de subventions de la CAF.

Les **TAP** sont soumis à une participation financière des familles selon les barèmes suivants qui tiennent compte des participations de l'Etat (50 € par an et par enfant) et de la commune (50 € par an et par enfant) :

Quotient familial	Egal ou <à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1200 €	1201 € à 1500 €	> 1501 €	Famille extérieure
Tarif pour ¾ d'heure	0.44 €	0.51 €	0.62 €	0.73 €	0.81 €	1,50 €

¹² Cf. Annexe 7 : Bulletin d'inscription aux TAP



Tarif périscolaire

Quotient familial	Egal ou <à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1200 €	1201 € à 1500 €	> 1501 €	Famille extérieure
Tarif pour 1 heure	1.50 €	1.60 €	1.75 €	1.90 €	2.00 €	2.47 €

Tarif mercredi loisirs

Quotient familial	Egal ou <à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1200 €	1201 € à 1500 €	> 1501 €	Famille extérieure
Tarif pour 1 heure	0.75 €	0.85 €	0.95 €	1.10 €	1.20 €	1,54 €

Tarif accueil loisirs petites vacances

Quotient familial	Egal ou <à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1200 €	1201 € à 1500 €	> 1501 €	Famille extérieure
Tarif pour 1 semaine	46.00 €	50.00 €	54.00 €	58.00 €	62.00 €	80.00 €

Tarif accueil loisirs vacances d'été

Quotient familial	Egal ou <à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1200 €	1201 € à 1500 €	> 1501 €	Famille extérieure
Tarif pour 1 semaine	46.00 €	50.00 €	54.00 €	58.00 €	62.00 €	80.00 €



5. EVALUATION ET SUIVI

5.1. BESOINS CONTRAINTES

Plusieurs impératifs s'imposent à l'organisation des différents services de l'enfance.

Tout d'abord, le territoire : la ruralité de la commune est un facteur d'isolement, notamment en terme de transport collectif.

La commune ne dispose d'aucun transport collectif communal ou communautaire. Les déplacements liés aux activités sont donc tributaires de prestataires de transports privés.

Seule la ligne de transport TIS (transport interurbain sarthois) à vocation départementale est présente sur le secteur. La gare SNCF la plus proche se situe à 12 kilomètres sur la commune de Beillé, celle du Mans à 25 kilomètres.

Les locaux : l'éloignement de la salle polyvalente du centre bourg et par conséquent des structures scolaires et de restauration ne favorisent pas l'utilisation optimale de la salle communale¹³.

De plus, depuis quelques mois, la progression constante du nombre d'enfants accueillis sur les activités péri et extrascolaires nécessite d'envisager une extension de l'habilitation des locaux de l'école par la PMI afin de pérenniser l'accueil (Pour rappel, les normes d'accueil des enfants, dans le cadre des TAP, impose la nécessité de disposer de 3m² par enfant).

Enfin, les inscriptions à l'école progressent régulièrement depuis 15 ans, passant de 121 élèves sur l'année scolaire 2000-2001 à 207 enfants pour l'année scolaire 2014-2015 soit une progression de 71,07%¹⁴.

5.2. MODALITES D'EVALUATION

Le comité de pilotage sur les rythmes scolaires du 26 février 2015 a mis en évidence plusieurs contraintes, tel qu'en témoigne, ci-dessous, l'extrait du compte rendu de cette réunion :

« Bilan des 6 premiers mois de fonctionnement des TAP

Représentants des parents d'élèves :

Pour préparer cette réunion, les représentants des parents d'élèves ont sollicité l'avis de l'ensemble des parents dont les enfants fréquentent les TAP au travers d'un questionnaire regroupant 3 questions :

¹³ Cf. Annexe 8 : Implantation des locaux sur la commune de Breil sur Mérize.

¹⁴ Cf. Annexe 9 : Données extraites du diagnostic de la situation de l'école en date de Juillet 2012 en vue de l'élaboration du projet d'école 2012-2016 et actualisées jusqu'à l'année scolaire 2014-2015.



- Quels sont les points positifs des TAP ?
- Quels sont les points à revoir ?
- Quelles propositions d'amélioration seraient à envisager ?

Dix questionnaires ont été retournés, sur 80 familles sollicitées, faisant état des remarques suivantes :

27

- Sur les points positifs : il est noté un bon encadrement, une équipe dynamique, une planification transparente des activités, une écoute de la part de l'encadrement, une bonne ambiance, un journal intéressant, des activités manuelles variées et des enfants contents.

- Sur les points à revoir : le coût reste problématique, la gratuité est demandée, le temps court de $\frac{3}{4}$ d'heure est un frein aux activités car il ne permet pas de faire venir des intervenants, les TAP ressemblent à une extension de l'accueil périscolaire, la question du maintien des jeux libres le vendredi est posée.

- Pistes d'amélioration :

- ✓ Organisation du temps : positionner les TAP sur une demi-journée ou sur deux fois 1h30 ; Demande de temps plus long pour les primaires, temps suffisant pour les maternelles ;
- ✓ Activités : accentuer les activités culturelles, mettre en place une activité informatique, ainsi qu'une activité cuisine, demande d'accompagnement aux leçons ; Autoriser les enfants à ne pas faire d'activité et les laisser faire leurs devoirs.

En dehors des questionnaires, un représentant des parents indique que tous les parents n'ont pas le choix de laisser leurs enfants participer aux TAP car, dans le cas de l'accueil des enfants chez une assistante maternelle, si celle-ci ne souhaite pas inscrire ses propres enfants, dans la majorité des cas, il n'est pas possible qu'elle vienne deux fois à l'école dans un laps de temps de $\frac{3}{4}$ d'heure (à 16H00 puis 16h45).

Association Familles Rurales :

- Le créneau de $\frac{3}{4}$ d'heure reste un temps trop court. Le temps de rassembler les enfants et de les installer dans les salles entame le temps des TAP d'un bon quart d'heure. Les TAP se déroulent en réalité sur 25 à 30 minutes.

Peut-on envisager un temps « passerelle » ?

- Souhait de l'association d'avoir des intervenants (ex : intervention des pompiers...)

- Nécessité d'avoir un créneau plein d'1h au minimum pour une activité (hors temps « passerelle » d'installation des enfants)

- Demande que les TAP se déroulent sur une demi-journée de 3 heures (de préférence le vendredi après-midi)



- Augmentation régulière du nombre d'inscrits (71 enfants inscrits) ; au maximum 27 maternels et 29 primaires ont participé simultanément aux TAP avec une présence moindre le vendredi
- Locaux : La salle de motricité et la salle de repos deviennent trop petites au regard du nombre d'enfants. Par conséquence, également, manque de mobilier. D'où la nécessité certains jours d'inverser les lieux entre les maternels et les primaires.
- Une majorité de parents viennent chercher les enfants à 16H45 et c'est par obligation qu'ils utilisent les TAP plutôt que par choix.

28

Ecole :

- Les enseignants indiquent que la priorité doit être donnée au fonctionnement scolaire et à l'enseignement.
- La directrice rappelle que si les horaires du temps scolaire sont modifiés ils doivent faire l'objet d'une validation en conseil d'école.
- Les enseignants constatent qu'il est positif d'avoir un temps scolaire en plus le mercredi toutefois ils remarquent un état de fatigue plus important des enfants en particulier le jeudi.
- la gestion des locaux reste problématique.

Réflexion sur les aménagements à apporter à l'organisation des TAP

L'essentiel des échanges ont portés sur les différents créneaux horaires où pourraient être implantés les TAP.

- **Quatre pistes de réflexion sont évoquées :**

1) 0h45 - 4 fois par semaine

- Maintien de l'organisation actuelle soit ¾ d'heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h45 ;
 - Cette organisation ne permet pas aux parents de rencontrer les enseignants à la sortie de la classe ;
 - Durée qui n'est pas favorable au développement des activités.

2) 1h00 - 3 fois par semaine

- temps d'activité supérieur à l'existant ;
- n'augmente pas le coût ;



- libère un soir par semaine pour rencontrer les enseignants.

3) 1h30 - 2 fois par semaine

- créneau horaire de 16h00 à 17h30 - car les enseignants sont opposés à la modification des horaires actuels de l'école (créneau qui aurait pu se situer de 15h30 à 17h00 par exemple, puisque les locaux de la cantine sont disponibles à partir de 15h30) ;

- permet la mise en place d'activités plus conséquentes avec, éventuellement, interventions extérieures permettant d'enrichir le contenu des activités;

- la question du financement des intervenants se pose ; La municipalité ne pourra pas aller au-delà du budget actuel et ce coût risque de se reporter sur les parents ;

- rallonge l'amplitude horaire de l'enfant – durée des activités en plus du temps scolaire ;

- coût supplémentaire pour les parents qui mettent leurs enfants aux TAP de façon ponctuelle ou irrégulière

- Familles Rurales est favorable à cette organisation mais questionne les horaires. Pourquoi ne pas envisager les TAP de 15h30 à 17h00 deux fois par semaine les lundis et vendredis avec une modification de l'heure de sortie d'école les mardis et jeudis à 16h30 ?

Sur ce point, l'école exprime sa forte réticence compte tenu des organisations des enseignants qui décloisonnent, notamment en primaire, un certain nombre d'enseignements ;

- Si le créneau horaire retenu est de 16h00 à 17h30, la vigilance est appelée sur la compatibilité des horaires avec ceux des activités de loisirs pratiquées par certains enfants.

4) 3h00 - 1 fois par semaine

- impact les horaires scolaires actuels - nécessiterait de revenir aux horaires antérieurs avec fin de l'école à 16h45 et ½ journée après midi de libérée par semaine (l'accueil périscolaire propose le vendredi après midi car la fréquentation des TAP est moindre)

- Qu'en serait-il de la sieste des petits qui se déroulerait alors sur le temps TAP ? La représentante de la CAF précise que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place pour respecter les rythmes de l'enfant donc la sieste intégrée aux TAP est entendable et défendable ;

- Les enseignants étant opposés à la modification des horaires actuels de l'école en ce sens que cette proposition allonge le temps scolaire des autres journées au lieu de l'alléger, la possibilité est abandonnée d'emblée.

○ Temps « passerelle »

- constat de la nécessité d'un temps (¼ d'heure) permettant aux enfants de sortir tranquillement des classes, de « souffler » un peu avant de se diriger vers les TAP et s'y installer ;

- Question du financement de ce ¼ d'heure ? Municipalité ? Parents ?



- Est-il possible de déplacer la récréation de l'après midi ? Les enseignants répondent par la négative. Le temps de l'après midi serait trop long en matière d'enseignements ;

- Question de la responsabilité sur ce temps ?

- Nécessité de comptabiliser ce temps comme du temps périscolaire ce qui engendre du temps administratif supplémentaire pour les animateurs (pointage des élèves de façon distincte sur chaque temps).

o Locaux

30

- Quelle solution trouver pour que les enseignants puissent bénéficier de la salle de motricité jusqu'à 16h00 et que la salle soit prête et aménagée pour les TAP dès 16h00 ?

La mutualisation des locaux reste d'actualité et il n'y pas d'autres possibilités de lieu d'accueil pour les TAP sauf la salle des associations à la salle polyvalente mais cette solution ne serait envisageable que si les TAP se déroulaient sur 3h consécutives.

- Quelle solution si le nombre d'enfants accueillis continu à progresser ?

La municipalité prévoit de faire habiliter, pour septembre 2015, par la PMI, les classes maternelles afin de disposer de locaux et de mobilier supplémentaires.

o Financement

- La municipalité réaffirme qu'il n'est pas possible, à ce jour, d'envisager la gratuité des TAP et souhaite qu'il n'y ait pas d'impact financier supplémentaire pour les familles si une nouvelle organisation était prise.

- La municipalité n'est pas en mesure d'accorder un financement complémentaire aux TAP (pour les intervenants par exemple) au regard du budget actuel et des investissements déjà engagés et à venir pour le domaine Enfance sur la commune. »

Les attentes autour de l'organisation des TAP sont nombreuses. Il s'agit désormais de porter une évaluation sur les différents niveaux impactés par cette réforme.

La mise en place d'un groupe de suivi TAP sera une première réponse à l'ensemble des questionnements. La définition de critères d'évaluation sera nécessaire par rapport aux besoins, aux objectifs et au public visé avant de soumettre des enquêtes, des questionnaires...pour recueillir les différents avis et proposer une adaptation de l'organisation actuelle.

Au fur et à mesure de l'avancée de la démarche, l'évaluation interviendra aux différentes étapes afin de vérifier la bonne analyse des besoins, l'orientation des actions et la suite à donner.



5.3. DUREE DU PEDT

Le PEDT sera signé pour une durée maximale de trois ans avec possibilité de révision en fonction des résultats des évaluations des besoins, des projets d'évolution des actions et chaque année lors du comité de pilotage.

La première année constituera une étape puisqu'il sera nécessaire de réajuster le projet en fonction de l'évaluation réalisée par le groupe de suivi des TAP.

Le projet éducatif territorial, une fois validé, couvrira la période allant de septembre 2015 à juin 2018.



6. COORDINATION ET PILOTAGE DU PEDT

Un comité de pilotage a été mis en place pour favoriser la démarche de coordination et de ralliement de l'ensemble des partenaires éducatifs locaux dans un souci de cohésion avec les travaux de réflexion préalablement engagés.

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche de projet visant à faire l'état des lieux de l'existant actuel, de s'interroger sur les actions déjà en place et de réfléchir aux perspectives innovantes à court, moyen ou long terme.

Le PEDT, dans sa forme actuelle, est le point de départ d'une dynamique participative visant à promouvoir une politique en direction de l'enfance.

Le PEDT est un outil de référence évolutif pour lequel une évaluation et un ajustement régulier sont nécessaires ; Le comité de pilotage étant le garant de la cohérence du projet.

○ Coordination, rédaction et pilotage du projet

Elue référente : Anne-France PLANCHON, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance

Adresse : Mairie - 20, rue Gambetta - 72370 LE BREIL SUR MERIZE

Téléphone : 02.43.89.83.13

Adresses électroniques : le.breilsurmerize.mairie@wanadoo.fr
anne-france.planchon@lebreilsurmerize.fr

○ Partenaires du PEDT

Partenaires institutionnels :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Education Nationale

Partenaires associatifs :

- Familles Rurales
- Cantine
- Représentants des parents d'élèves (regroupement non associatif)

Partenariat interne :

- Commission Enfance
- Secrétariat de la Mairie



○ Les étapes de la concertation locale pour la mise en place du PEDT

Rappel : La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a fait l'objet de réunion de concertation entre la municipalité, l'école, les représentants associatifs et des parents d'élèves au cours de l'année scolaire 2013-2014

33

- 26 février 2015

Installation du comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires et mise en place du groupe de travail d'élaboration du PEDT.

- 2 mars 2015

Réunion du groupe de travail PEDT.

- 16 mars 2015

Réunion du groupe de travail PEDT.

- 25 mars 2015

Réunion du groupe de travail PEDT.

- 7 avril 2015

Réunion du groupe de travail PEDT.

- 16 avril 2015

Réunion du groupe de travail PEDT pour une lecture commune.

- 27 avril 2015

Réunion du comité de pilotage pour la présentation du PEDT et la mise en place du groupe de suivi en charge de l'évaluation des TAP.

- 05 mai 2015

Présentation du PEDT au Conseil Municipal.

- 1^{er} juin 2015

Transmission du PEDT aux autorités compétentes pour validation et signatures.

Dates à programmer :

- Présentation du PEDT au Président de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois ;
- Présentation du PEDT au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

○ Composition du Comité de Pilotage « Rédaction du PEDT »

Pour la municipalité :

- L'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance,
- Cinq conseillers municipaux de la Commission Enfance,

Pour les associations :

- Quatre représentants de l'association Familles Rurales,
- Quatre représentants de l'association de la Cantine,

Pour les parents d'élèves :

- Six représentants élus,



Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- Un représentant du secteur

Pour l'équipe enseignante :

- La directrice de l'école
- Un enseignant représentant l'ensemble de l'équipe

○ **Composition du groupe de travail « Rédaction du PEDT »**

Pour la municipalité :

- L'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance,
- Deux conseillers municipaux de la Commission Enfance,

Pour les associations :

- Deux représentants de l'association Familles Rurales,
- Deux représentants de l'association de la Cantine,

Pour les parents d'élèves :

- Deux représentants élus,

Pour la Caisse d'Allocations Familiales :

- Un représentant du secteur

Pour l'équipe enseignante :

Par manque de disponibilité, les enseignants n'ont pas pu être représentés lors de ces temps de réflexion. Toutefois, l'ensemble des comptes rendus leur a été adressé régulièrement, dans un souci d'information, de partage et d'ouverture de la part du groupe de travail.

○ **Composition du groupe de suivi « Evaluation des TAP »**

Au moment de la rédaction du PEDT, ce groupe n'est pas constitué. Il est prévu de le mettre en place lors du comité de pilotage du 27 avril 2015.

Il est souhaitable que l'ensemble des partenaires puissent être représentés à savoir :

- Les représentants de la municipalité
- Le ou les représentant(s) des enseignants
- Les représentants des associations
- Les représentants des parents d'élèves



- **Modalité de la mise en place du PEDT**

- Réunion semestrielle pour le comité de pilotage ;
- Réunion trimestrielle pour le ou les groupe(s) de travail avec possibilité de réunions supplémentaires si le groupe de travail l'estime nécessaire.



REMERCIEMENTS

Merci ...

... aux Conseillers Municipaux de la Commission Enfance,
... à Laure JULIEN, Présidente de l'association Familles Rurales et à Rachel LEVEQUE, Directrice de l'accueil périscolaire,
... à Christelle DEESCHOOLMEESTER, Vice présidente de l'association de la Cantine,
... à Carole LE BRETON et Jessica GUERANGER, représentants des parents d'élèves,
... à Christelle DERRE de la CAF pour son accompagnement et ses conseils...

36

... pour leur présence et leur implication dans ce groupe de travail PEDT.

Pour la qualité de votre partage, de nos échanges, merci à tous.

Merci aux communes ayant déjà rédigé leur projet éducatif territorial et qui, par le biais de l'association des Maires Ruraux de la Sarthe, ont accepté de le partager.
Ils furent source d'inspiration et de référence pour la construction de celui de la commune du Breil sur Mérize.



SIGNATURES ET CONVENTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



PREFETE DE LA SARTHE

37

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Entre :

- Le maire de la commune du-BREIL-SUR-MERIZE
- La Préfète de la Sarthe
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la sarthe agissant sur délégation du recteur d'académie
- La directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation des activités périscolaires mises en place dans le cadre de ce projet pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et ou élémentaires du BREIL-SUR-MERIZE, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Objectifs du projet éducatif territorial

Les objectifs convenus entre les partenaires figurent en annexe.



Article 3 : Contenu du projet éducatif territorial

Le descriptif du projet éducatif territorial figure en annexe.

Il comprend notamment la liste des activités proposées aux enfants et les modalités selon lesquelles elles sont organisées ainsi que l'articulation de ces activités avec le projet d'école ou d'établissement.

Article 4 : Organisation scolaire choisie

La répartition générale du temps scolaire figure en annexe de la présente convention

Article 5 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du contrat suivant (*CEL, PEL, CEJ*).

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra scolaire.

Article 6 : Partenariats

La liste des partenaires du projet éducatif territorial est inscrite en annexe.

Article 7 : Pilotage du projet

Le pilotage du projet est assuré par la commune du BREIL-SUR-MERIZE.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. La liste de ses membres est précisée en annexe.

Article 8 : Mise en œuvre et coordination du projet

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage
La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité.

Article 9 : Evaluation du projet

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité indiquée en annexe.
Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe.



Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour trois années scolaires.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties.

A Le Breil-sur-Mérize,
le 7 juillet 2015

Le Maire de la
commune du Breil-sur-Mérize

Jean-Paul HUBERT

Pour la préfète,
Le directeur départemental
de la cohésion sociale

Philippe GAZAGNES

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

M. Jacky CREPIN

La directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales

Le Directeur adjoint,
Mme Marie-France BAUGUITTE
Florian DUPERRAY



Annexe 1

DEFINITION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

40

« **Notice** : Pour tenir compte de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014, le présent décret, qui définit distinctement

- *les accueils de loisirs extrascolaires, qui sont ceux qui se déroulent pendant les temps où les enfants n'ont pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école)*
- *des accueils de loisirs périscolaires, qui sont ceux qui ont lieu lorsqu'il y a école dans la journée, prévoit que l'accueil de loisirs périscolaire peut comprendre un nombre de mineurs pouvant aller jusqu'à l'effectif maximum de l'école à laquelle il s'adosse ; toutefois, lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli reste limité à trois cents enfants. »*

Art. 1er. – Le 1° du II de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié:

2° Après le premier alinéa, il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés:

« L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les jours où il n'y a pas école. L'effectif maximum accueilli est de trois cents mineurs.

L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les jours où il y a école. L'effectif maximum accueilli est celui de l'école à laquelle il s'adosse. Lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou lorsqu'il regroupe des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est limité à trois cents.»

Décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles



ANNEXE 2 :

BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2013-2014 (Conseil d'école du 4 novembre 2014)

Budget mairie pour les fournitures de rentrée (fichiers de mathématiques, livres, cahiers, feutres, peinture, feuilles, cartouches imprimantes, papier pour photocopieur...) : 29€/élèves + 600€ pour les manuels.

41

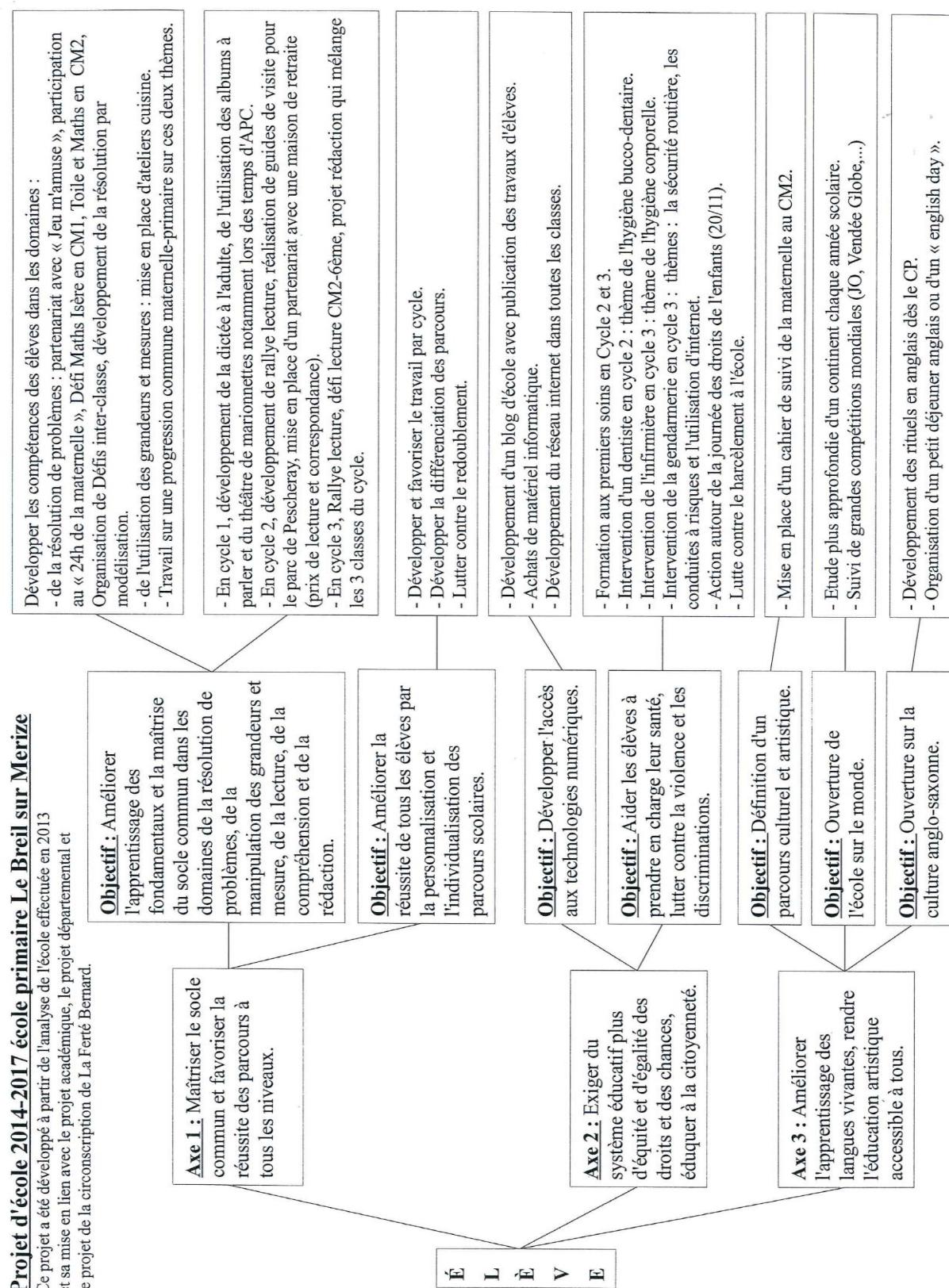
Coopérative scolaire :

	Association des p'tits bouts de choux : 5000€ Participation des familles : 3186€ (3726€ attendus) = 18€/élève Mairie : 11.50€/élève pour les voyages scolaires
Recettes	Vente de calendriers : 700€ Photos : 1420€ Marché de Noël : 1130€ Vente de mugs : 472€
	<u>Sorties et spectacles : 8091.90€</u> <ul style="list-style-type: none"> - Spectacle cycle 1 : 314.50€ - Sortie en forêt PS/MS : 270€ + 185€ de transport - Séances au poney-club : 420€ + 369€ de transport - Galerie sonore d'Angers : 420,60€ + 720€ de transport - Spectacle de danse Espal CP/CE1 : 160€ + 159€ de transport - Sortie Musée Vert +Archives départementales CP/CE1 : 128,80€ d'ateliers + 190€ de transport - Rencontres départementales de danse CP/CE1 : 60€ - Intervention d'un percussionniste (6 séances) CP/CE1 : 675€ - Projet avec la maison de retraite Bollée-Chanzy : pris en charge par la maison de retraite - Sortie à Jupilles avec nuitée : 559€ (1109€ - 90€ MAE - 460€ participation des familles) - Visite guidée Le Mans cycle 3 : 270€ + 506€ de transport - Rencontre Athlétisme Bouloire cycle 3 : 290€ - Rallye-lecture Bouloire CM2 : 126€ - Sortie au château de Chambord CE1 + cycle 3 : 908€ + 1360€ de transport Exemple du budget "sortie" pour une classe (CP) : 1200€ soit 50€/élève
Dépenses	<u>Fournitures diverses : 3600€</u> (Livres, jeux, fichiers, cuisine, petit déjeuner anglais...) <u>Spectacle de Noël : 300€</u> <u>Achat d'un vidéoprojecteur : 260€</u>
	<u>Cotisation OCCE + assurance : 460€</u>



Annexe 3

PROJET D'ECOLE 2014-2017 ECOLE PRIMAIRE LE BREIL SUR MERIZE



Annexe 4



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS FAMILLES RURALES DU BREIL SUR MERIZE

Périscolaire, mercredi loisirs, petites vacances, et grandes vacances

43

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Association Familles Rurales du Breil sur Mérize (association loi 1901), nous rassemblons comme notre nom l'indique les familles de la commune du Breil sur Mérize (1500hab) et de ses environs. La finalité de notre association est d'être à l'écoute des familles et de répondre à leurs besoins. Notre association s'est créée il y a une trentaine d'années en réponse à une volonté de parents d'organiser des temps de loisirs et d'accueil para et péri scolaire pour leurs enfants. Aujourd'hui, nous accueillons environ 20 enfants en moyenne par période de vacances et une trentaine en périscolaire.

Ce projet éducatif a été rédigé par quelques parents bénévoles de l'association ainsi que les membres du groupe de pilotage (élus, parents d'élèves, enseignants, assistantes maternelles, travailleurs sociaux du territoire de la CAF et de la MSA...) approuvé lors de l'assemblée générale. Les membres du groupe de pilotage et les parents de l'accueil périscolaire, mercredis loisirs et petites vacances ont réfléchi sur le rapport des valeurs aux intentions éducatives.

L'association locale Familles Rurales du Breil sur Mérize entend développer des actions dans une démocratie de proximité à l'écoute des familles, des différents publics petite enfance, enfance, jeunesse. Cette démarche se définit comme la possibilité pour chaque citoyen de s'exprimer et d'agir collectivement, afin de se sentir acteur du développement de sa commune.

La méthode active (écriture sur post-it et mise en commun ; théâtre d'improvisation et forum débat) a permis à chacun selon ses valeurs de développer leurs intentions éducatives afin qu'elles apparaissent dans le projet éducatif.

C'est ainsi que nous avons pu développer les demandes des participants.

Les Objectifs éducatifs :

Nous souhaitons :

1 - Sensibiliser les enfants au respect de son environnement et des autres autour des notions de partage, de tolérance et de l'écologie.

- Respecter les autres et l'environnement
- Respecter les autres dans leurs différences
- Développer les notions de partage (ouvert vers les autres)
- Développer le respect de soi et des autres
- Accepter la différence



- Apprendre à vivre en collectivité
- Favoriser le respect, la tolérance envers les autres enfants et les adultes

2 - Permettre le développement, l'épanouissement et la valorisation de chacun au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs.

- Développer l'autonomie des enfants.
- Favoriser l'éveil et la découverte.
- Encourager les enfants à « l'ouverture » vers l'extérieur.
- Susciter la curiosité des enfants
- Faciliter la créativité de l'enfant au travers des activités.
- Favoriser le bien être de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs.
- Respecter les enfants en tant qu'individu.
- Respecter les valeurs éducatives des familles
- Permettre la découverte du monde extérieur, au centre de loisirs, par des activités qu'ils ne peuvent pas faire avec l'entourage familial
- Développer les activités innovantes (musiques, arts, techniques, sports, etc.)
- Diversifier les propositions d'activités aux enfants.

44

3 -Créer du lien entre les différents acteurs de l'accueil de loisirs, (parents, mairie, école et partenaires).

- Faciliter la communication avec les parents, les enfants et les différents partenaires.

4 - Développer la notion de plaisir au sein de l'accueil de loisirs.

- Respecter le rythme des enfants selon les âges et les personnalités
- Différencier les activités en fonction des âges
- Entendre le libre choix des enfants.

La Communication et relations :

Lors de l'inscription, nous nous accordons un moment privilégié pour dialoguer avec chaque parent sur les conditions d'accueil de leurs enfants et le fonctionnement du centre.

Les plaquettes d'informations sont transmises aux familles, (tarifs, dates limites d'inscription, programmes d'activités,...) par le biais de l'école en accord avec le directeur.

Nous communiquons aussi dans les journaux locaux et municipaux. (Articles de presse,...)

Lors de l'assemblée générale nous présentons notre projet éducatif.

Pour l'accueil de loisirs de l'été, l'équipe d'animation présentera aux familles le projet pédagogique ainsi que le programme d'activités qu'ils proposeront aux enfants.

Le projet pédagogique et le projet d'animation seront commentés par l'équipe d'animation et validés parmi les membres présents.



Les locaux :

L'accueil de Loisirs se déroule à la salle polyvalente, les locaux sont mis à la disposition par la municipalité. La structure est composée d'une grande salle pour l'accueil et les rassemblements de tous les enfants, la possibilité d'une seconde salle pour les activités ou grands jeux, d'un espace sieste pour les tous petits, d'un bureau infirmerie. Nous disposons également des terrains extérieurs, (espace clôt) de la salle polyvalente (terrain de foot et terrains multisports).

L'équipe d'animation aura la mission de mettre en œuvre cet aménagement dans le respect des différents publics ainsi que de la décoration selon les thèmes liés au projet pédagogique.

45

L'accueil :

L'accueil de loisirs fonctionnera par semaine complète durant les vacances scolaires.

Les activités éducatives sont programmées de 9h à 17h avec une pause repas le midi. Un accueil des enfants est organisé à partir de 7h30 le matin et offre une garderie jusqu'à 9h00.

Les enfants peuvent donc arriver de manière échelonnée entre 7h30 et 9h moyennant un supplément de tarif. La mise en place d'une garderie après 17h sera proposée aux parents qui le souhaiteront dans les mêmes conditions que pour le matin. Un animateur sera chargé de l'accueil des enfants et des parents chaque matin et soir.

Les parents seront accueillis chaque jour par le directeur ou un animateur référent afin d'échanger, si besoin sur leur enfant. L'information des projets éducatif et pédagogique, d'animation sera affichée à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Les repas :

La restauration a lieu au sein de la salle polyvalente. Les repas seront préparés et acheminés par la société Eurest et réchauffés par les animateurs selon la réglementation. Les familles sont parfois sollicitées par le directeur pour la préparation des piques niques, une fois par semaine.

Le choix et l'achat des goûters (équilibrés) sont à la charge du directeur du centre.

- Les repas de l'accueil de loisirs durant le mois de juillet

Ils devront se dérouler sur un temps adapté afin que chaque enfant puisse manger à son rythme.

Un animateur sera présent avec chaque groupe d'enfants lors des repas (afin de faciliter le bon déroulement du repas et les échanges).

Une attention particulière sur l'alimentation prendra en compte trois domaines : l'éducation nutritionnelle, l'hygiène et la vie sociale.

- Sur la responsabilisation des enfants lors du déroulement des repas :

Elaboration des règles de vie, aménagement d'un espace convivial, par l'organisation de la salle à manger.

Le respect de l'enfant dans sa dimension individuelle, culturelle et collective :

- Choix de sa place, de ses copains, respect du rythme des repas de chacun, prendre le temps de manger, de partager...
- Expliquer, communiquer, comprendre les différences alimentaires et culturelles.
- Une cohérence des attitudes de l'adulte sera privilégiée auprès des enfants.
- Disponibilité des animateurs, aides aux apprentissages
- Prévenir et lutter contre les incivilités (propos, comportements irrespectueux, gaspillage)



Le Budget :

Rappelons par ailleurs que la collectivité soutient de façon manifeste notre accueil de loisirs. Le partenariat avec Monsieur le Maire et l'adjointe des affaires sociales et enfance, permet un suivi et une écoute selon les demandes de l'association. Un Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF est renouvelé périodiquement

L'encadrement :

L'encadrement des enfants est assuré par une animatrice CAP petite enfance, un animateur BAFA, une directrice diplômée BP JEPS « Loisirs tout publics », et un stagiaire.

Les Tarifs :

Les inscriptions se font pour une durée minimum d'une semaine.

Les tarifs ci-dessous sont proposés : voir cette annexe

Les prix devront être fixés en fonction des quotients familiaux des familles

Nous offrons des facilités de paiement (règlements en 3 fois sans frais).

Seules les absences dues à une maladie donnent lieu à un remboursement sur présentation d'un certificat médical.



Annexe 5
FICHES ACTIONS ELABOREES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL PEDT

47

Axe 1 : RASSEMBLER LES ACTEURS EDUCATIFS LOCAUX	
Objectifs	Délai
<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer l'ensemble des partenaires autour d'un centre commun de préoccupation : l'enfant - Développer les articulations entre les différents temps de l'enfant pour une plus grande cohérence - Développer la communication partenariale - Travailler en complémentarité 	
Avantages	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - Chacun se sent respecter et valoriser dans son rôle et dans sa place - Prise en compte des compétences de chaque partenaire - Respect de la place et du rôle de chacun - Prise en compte de la parole de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> - se dégager du temps pour le travail en commun - maintenir la mobilisation sur le long terme - s'astreindre à transmettre les informations en temps et en heure
Comment	
<ul style="list-style-type: none"> - proposer des rencontres régulières destinées à échanger et à se coordonner - entendre les demandes de chacun dans le respect des places et des moyens - accepter les différents positionnements - concourir aux débats contradictoires - impliquer chacun dans la vie de la commune 	
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"> - réunion de coordination (mairie, école, association Familles Rurales, association de la Cantine) toutes les 6 à 8 semaines (nécessité pour chacun, en amont, de concertation en équipe) - mise en place d'outils de communication (fiche de liaison, tableau d'affichage d'information, réunion de personnel communal...) 	
Evaluation	
A déterminer	

Axe 2 : DEVELOPPER LES ARTICULATIONS ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT	
Objectifs :	Délai
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement des enfants dans leur vie sociale, scolaire et extrascolaire - Susciter l'engagement de l'enfant - Responsabiliser l'enfant face à lui-même et au groupe 	
Avantages	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - Développe l'autonomie de l'enfant - Favorise le repérage de l'enfant dans les différents temps de sa journée - Donne envie à l'enfant de s'investir - Sécurise l'enfant dans son rythme quotidien 	



Comment
- Mettre en place des projets communs autour de thématiques
- Agir en complémentarité
- Solliciter l'avis des enfants sur leurs souhaits
Moyens
- Définir chaque année un thème de travail commun à tous les partenaires comme fil conducteur des actions
- Organiser les supports d'enseignement et les activités en complémentarité
- Proposer des temps « réunion enfants »
Evaluation
A déterminer

48

Axe 3 : PERENNISER LES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES ENFANTS	
Objectifs	Délai
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement des enfants dans leur vie familiale, sociale, scolaire et extrascolaire. - Permettre l'intégration des enfants dans la société. - Développer l'apprentissage du vivre ensemble - Evaluer et ajuster l'organisation des TAP 	
Avantages	Difficultés
<ul style="list-style-type: none"> - Favorise la mixité sociale et culturelle - Respect des rythmes de l'enfant - explication et transmission des règles collectives 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de l'objectif de la réforme aux TAP notamment en termes de découvertes de nouvelles activités (durée actuelle trop courte...)
Comment	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale - Etre attentif et répondre aux besoins de l'enfant - Mise en place d'une évaluation des TAP - Proposer une nouvelle organisation des TAP - création d'un document unique d'inscription aux temps périscolaires (restauration scolaire, TAP, CLSH...) 	
Moyens	
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien et poursuite de la collaboration avec l'association Familles Rurales - Mise en place d'un groupe de suivi en charge de l'évaluation des TAP 	
Evaluation	
A déterminer	



Axe 4 : DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIONS	
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et participer à des actions d'échanges de savoirs - Favoriser l'accès des enfants à l'engagement citoyen - Promouvoir des actions en direction des enfants et des jeunes de la commune selon leur âge - Développer les services de la petite enfance sur la commune - Permettre l'accès aux activités pour tous 	Délai
Avantages <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme et attractivité du territoire communal par des services variés, pour tous - Favorise le maintien des jeunes et de leur famille sur le territoire - Implication des jeunes dans la vie communale - Création du lien social 	Difficultés <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement des mobilisations humaines - recherche d'un lieu pérenne adapté à l'accueil des adolescents - Mobilisation des financements et des moyens humains adéquats
Comment <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un conseil municipal jeune - Solliciter le tissu associatif local - Favoriser l'accès à l'information « petite enfance » pour les parents et les assistants maternels - Permettre l'accès de proximité aux activités jeux et rencontres - Poursuivre la réflexion sur la création d'une structure d'accueil petite enfance - Mise en place d'activités en direction des jeunes de la commune 	
Moyens <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger le projet du conseil municipal jeune avec ses modalités de mise en œuvre - Solliciter le RAM communautaire pour une intervention au plus près du public assistant maternel - Adapter les moyens de prise en charge de l'enfant porteur de handicap - Développer l'accès numérique à l'information sur les actions proposées dans la commune - mise en place d'un mini-camp, de soirées à thème pour les jeunes de 12 à 17 ans 	
Evaluation A déterminer	



Annexe 6
EXEMPLE DE PROGRAMMES PROPOSES AUX TAP

Planning TAP Maternelle/CP

Thème : Les dents	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
DU 1 AU 5 JUIN	La folle file indienne	Les dents en coton	J'évite les caries	Jeux libres et lecture d'un conte
DU 8 AU 12 JUIN	L'ogre et les petits poucets	Mes dents en 3D		Jeux libres et lecture d'un conte
DU 14 AU 19 JUIN	La toile d'araignée	Surprise !		Jeux libres et lecture d'un conte
DU 22 AU 26 JUIN	1-2-3 soleil	Fabrication de ma boîte à dents		Jeux libres et lecture d'un conte
DU 29 JUIN AU 3 JUILLET	Balle aux prisonniers	Décoration pour la fête	C'est la fête !	Jeux libres et lecture d'un conte

50

Planning TAP Primaires

Thème :	LUNDI Activités plein air	MARDI Jeux sportifs	JEUDI Mission impossible	VENDREDI
DU 1 AU 5 JUIN	Construction de Frisbee	Esquive Ballon	La cuillère démoniaque	Jeux libres
DU 8 AU 12 JUIN	Tournois de Frisbee	Dodg-ball	Le morpion indétectable	Jeux libres
DU 14 AU 19 JUIN	Surprise !	Fitness	Le Ninja	Jeux libres
DU 22 AU 26 JUIN	Fabrication d'un Boomerang	Volley-ball air	Le jeu de déchiffrage d'indice	Jeux libres
DU 29 JUIN AU 3 JUILLET	Tournois de Boomerang	Multi-but	C'est la fête !	Jeux libres



Annexe 7
BULLETIN D'INSCRIPTION AUX TAP

**Bulletin d'inscription
aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP)**

Je soussigné Mr, Mme (tuteur légal) : _____

inscrire mon(mes) enfant(s) : _____

âge(s): _____

51

**Réservation Temps d'Activités périscolaire (TAP) de 16H à 16H 45
Période du 1 Juin au 3 Juillet 2015**

Cocher les cases où votre enfant viendra aux TAP

semaine 23	
Lundi 1 JUIN	
mardi 2 JUIN	
jeudi 4 JUIN	
vendredi 5 JUIN	

semaine 24	
lundi 8 JUIN	
mardi 9 JUIN	
jeudi 11 JUIN	
vendredi 12 JUIN	

semaine 25	
lundi 15 JUIN	
mardi 16 JUIN	
jeudi 18 JUIN	
vendredi 19 JUIN	

semaine 26	
lundi 22 JUIN	
mardi 23 JUIN	
jeudi 25 JUIN	
vendredi 26 JUIN	

semaine 27	
lundi 29 JUIN	
mardi 30 JUIN	
jeudi 2 JUILLET	
vendredi 3 JUILLET	

Cantine du Mercredi	
mercredi 3 JUIN	
mercredi 10 JUIN	
mercredi 17 JUIN	
mercredi 24 JUIN	
mercredi 1 JUILLET	

Pour les parents avec des plannings de travail irrégulier, nous vous prions de nous faire suivre le planning des enfants MINIMUM 2 semaines à l'avance ainsi que pour la périscolaire.
Toutes réservations non assuré sera facturées sauf sur présentation d'un certificat médical pour les enfants malades.

L'inscription sera à rendre aux enseignants avant **le 22 MAI 2015**.

Un dossier d'inscription devra être complété ou finalisé pour valider l'inscription de votre/vos enfant(s).

Pour toutes difficultés rencontrées à l'inscription de votre (vos) enfant(s) merci de contacter Rachel au 07.87.63.63.69 les lundis et les vendredis de 17h30 à 18h30.

Remarque :

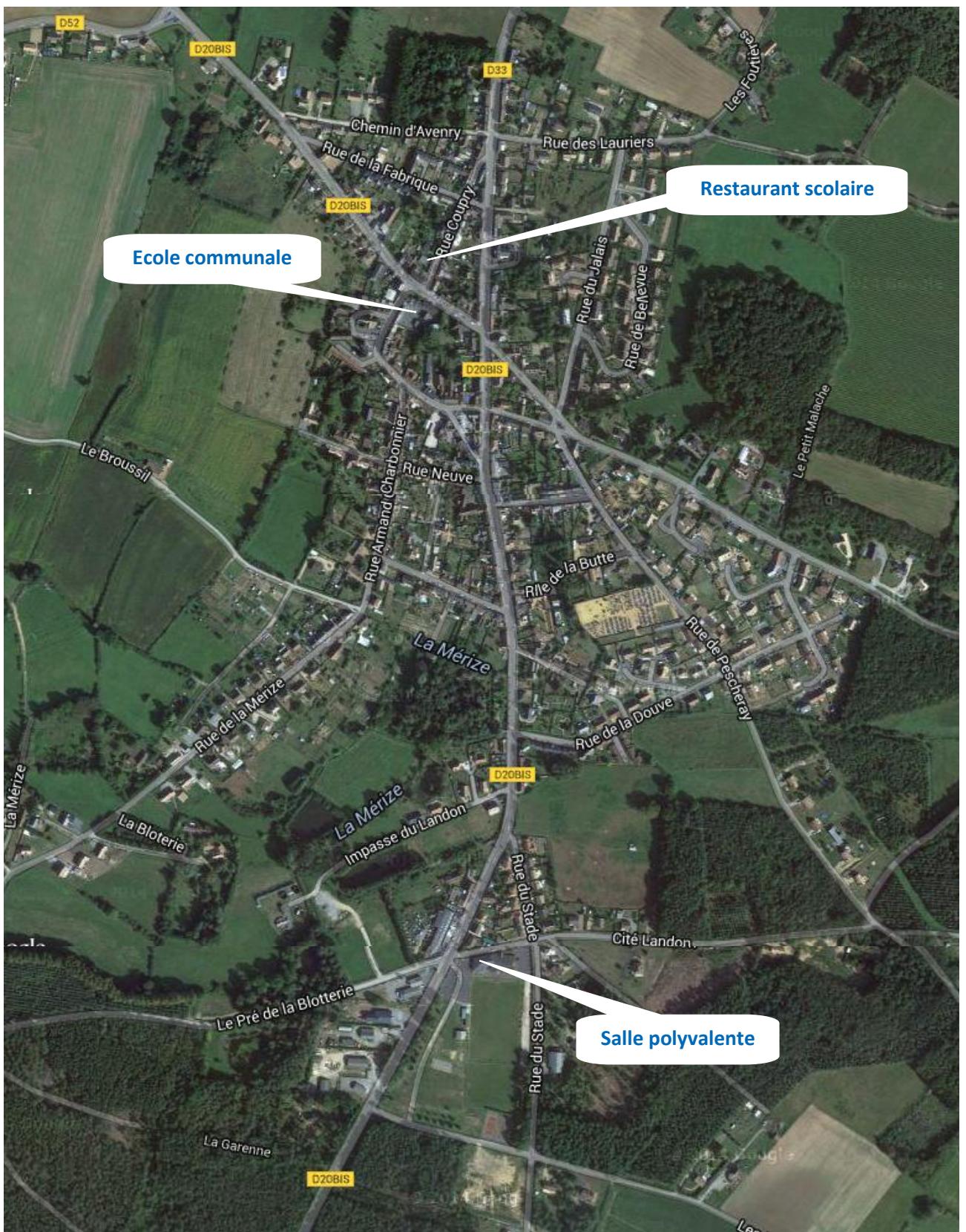
Date et Signature



Annexe 8

IMPLANTATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DU BREIL SUR MERIZE

(Source Google Earth)



52



Annexe 9

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DE L'ECOLE DU BREIL SUR MERIZE

53

Années scolaires	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2000-2001	19	14	19	12	24	13	13	7	121
2001-2002	26	17	18	18	15	20	13	2	139
2002-2003	23	20	23	17	17	2	20	9	141
2003-2004	24	21	23	23	18	16	13	19	157
2004-2005	19	27	21	25	21	16	19	14	162
2005-2006	18	20	22	26	23	22	18	22	171
2006-2007	23	18	22	22	22	22	22	17	170
2007-2008	18	27	22	24	23	21	25	21	181
2008-2009	26	5	31	23	23	24	18	25	185
2009-2010	22	25	17	27	23	22	24	20	180
2010-2011	25	24	26	21	29	23	21	24	193
2011-2012	24	25	23	28	20	25	22	22	189
2012-2013	38	25	26	23	25	21	23	20	201
2013-2014	33	35	22	25	23	23	23	24	208
2014-2015	29	27	35	22	24	24	24	22	207

Données extraites du diagnostic de la situation de l'école en date de Juillet 2012 en vue de l'élaboration du projet d'école 2012-2016 et actualisées jusqu'à l'année scolaire 2014-2015



